
Renvoi au comité d'agriculture de la pétition de la société républicaine de Delemont relative à l'élevage bovin et à la consommation de veau, lors de la séance du 15 nivôse an II (4 janvier 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité d'agriculture de la pétition de la société républicaine de Delemont relative à l'élevage bovin et à la consommation de veau, lors de la séance du 15 nivôse an II (4 janvier 1794). In: Tome LXXXII - Du 30 frimaire au 15 nivôse an II (20 Décembre 1793 au 4 Janvier 1794) pp. 641-642;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1913_num_82_1_38045_t1_0641_0000_22;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

département de la Loire-Inférieure, et donne avis qu'elle vient d'adresser à la société de Vincent la Montagne, à Nantes, 540 chemises pour nos braves défenseurs de la République. Chaque citoyen s'est empressé d'y contribuer au delà de ses facultés.

« La commune regrette de ne pouvoir donner des marques plus éclatantes encore de son dévouement à la chose publique. Si ce n'était un devoir, elle annoncerait qu'elle s'est levée en masse à la seule nouvelle de l'approche des brigands, et qu'elle n'a pas pu contribuer à leur entière destruction à Savenay et aux environs.

« Salut et fraternité.

« JOURDAN, président; NICOLON, secrétaire;
SIOUVILLE, secrétaire. »

Les officiers municipaux de Saint-Firmin écrivent que leurs concitoyens ont donné, pour leurs frères qui combattent aux frontières, 29 livres de charpie, 25 chemises, 13 paires de souliers, et 22 paires de bas.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (1).

Suit la lettre des ouvriers municipaux de Saint-Etienne (2).

Au citoyen Président de la Convention nationale.

« Saint-Firmin, district de Senlis, département de l'Oise, le 12 nivôse de l'an II de la République, une et indivisible.

« Citoyen Président,

« Annonce à la Convention nationale que la commune de Saint-Firmin, n'a pas été sourde aux besoins des défenseurs de la patrie.

« Nous avons fait entendre la voix de la patrie et aussitôt 29 livres de charpie, de linge bien blanc, 25 chemises de bonne qualité, 13 paires de souliers et 25 paires de bas furent apportés à la maison commune.

« Nous avons aujourd'hui porté sur notre dos ces offrandes à l'Administration du district de Senlis, pour être remises aux vainqueurs des despotes.

« Les tyrans sont morts; la République est impérissable.

« Salut et fraternité.

« Les maire et officiers municipaux de Saint-Firmin.

« DUFAY, maire; DUROY, CARDON, agent national; PINÇON, officier; BOUCHER, secrétaire-greffier. »

Le citoyen Leconte-Pruneau, cultivateur à Jagny, ajoute au don qu'il a fait, le 8 frimaire, de 31 jetons d'argent à l'effigie du tyran, deux setiers de blé froment, un cent de paille et un cent de foin, et demande que, pour le transport de ces objets dans les magasins de la République, des chevaux et voitures soient mis en réquisition.

La Convention nationale décrète la mention honorable, l'insertion au « Bulletin » de l'of-

(1) Procès-verbaux de la Convention, t. 28, p. 288.
(2) Archives nationales, carton C 287, dossier 869, pièce 13.

frande, et le renvoi de la demande à la Commission des subsistances (1).

Les sans-culottes de la Société républicaine d'Alet écrivent qu'ils avaient ouvert une souscription pour armer et équiper un cavalier jacobin; mais cette souscription n'a produit que 110 livres qu'ils font passer pour les frais de la guerre, en regrettant que leur pauvreté ne leur permette pas d'offrir davantage à la patrie.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (2).

Suit la lettre des sans-culottes de la Société républicaine d'Alet (3).

La Société populaire des sans-culottes montagnards séant à Alet, au citoyen Président de la Convention nationale.

« Citoyen Président,

« A l'exemple de toutes les sociétés de la République et animés du plus ardent amour de la patrie, nous ouvrimus une souscription pour armer et équiper un cavalier jacobin. Les fonds provenant de cette souscription ne sont pas à beaucoup près suffisants pour le but que nous nous étions proposé; elle n'a produit que 110 livres. Nous te les faisons passer, citoyen Président, comme une offrande à la patrie, pour les frais de la guerre. Expose à la Convention nationale les regrets dont nous sommes pénétrés de ne pouvoir lui offrir qu'une somme modique; dis-lui que nous sommes des sans-culottes, des montagnards et que plus nous sommes pauvres, plus elle doit croire sincère notre dévouement à la chose publique.

« Salut et fraternité.

« Les membres du comité de correspondance,

« FEYDY, président; DUAB, secrétaire;
Estienne LAHADE, secrétaire. »

La Société populaire de Mont-Braine département d'Indre-et-Loire (4) écrit : « Législateurs, la raison seule a un temple parmi nous. Nous entendons sa voix, et elle nous crie : « Ces croix qui bordent les chemins, à quoi servent-elles ? elles attestent l'ignorance et la faiblesse de nos pères. Qu'elles disparaissent du sol de la liberté; qu'un poteau indicateur des routes annonce, à leur place, au voyageur le lieu où elles aboutissent. »

La Convention décrète l'insertion au « Bulletin » et le renvoi au comité de division (5).

La Société républicaine de Delemont, inquiète sur la consommation prodigieuse de bœufs que nécessitent nos nombreuses armées, sollicite une prime en faveur des citoyens qui donneront leurs soins à élever ces utiles animaux, et demande qu'une défense de tuer des veaux impose un càrême civique aux estomacs muscadins.

(1) Procès-verbaux de la Convention, t. 28, p. 288.
(2) Procès-verbaux de la Convention, t. 28, p. 288.
(3) Archives nationales, carton C 287, dossier 869, pièce 44.
(4) Ci-devant Châteaurenault.
(5) Procès-verbaux de la Convention, t. 28, p. 289.

L'insertion au « Bulletin » et le renvoi au comité d'agriculture sont décrétés (1).

COMPTE RENDU du *Bulletin de la Convention* (2).

La Société républicaine et montagnarde de Delmont, inquiète sur la consommation prodigieuse de bœufs que nécessitent nos armées, et sentant l'importance d'en perpétuer l'espèce, sollicite de la Convention nationale un décret par lequel une prime soit accordée aux citoyens qui donneront leurs soins à élever ces utiles animaux, et qu'une prohibition sévère vienne imposer un carême civique aux estomacs muscadins.

Renvoyé au comité d'agriculture.

Le représentant du peuple Guimberteau écrit de Tours qu'il envoie les effets, bijoux, argent monnayé et assignats saisis sur deux brigands qui ont été fusillés à Château-la-Vallière, district de Langeais; ces effets consistent en 4 montres, une croix, une chaîne et deux petits anneaux d'or; une bague garnie d'un diamant, deux fourchettes, une cuillère, une poignée d'épée, une paire de boucles et plusieurs bijoux en argent; 219 livres en argent monnayé, et 4,600 livres en assignats de différentes valeurs (3).

Suit la lettre de Guimberteau (4).

Jean Guimberteau, représentant du peuple dans la 15^e division à la Convention nationale.

« Tours, le 7 nivôse, de l'an II de la République, une et indivisible.

« Citoyen Président,

« J'envoie à la Convention nationale les effets, bijoux, argent monnayé et assignats saisis sur deux brigands qui ont été fusillés à Château-Lavallière, district de Langeais, qui m'ont été remis par l'adjudant général Almain, commandant l'avant-garde de l'armée de Tours. Ces effets consistent en :

« Quatre montres en or;	
« Une chaîne d'or;	
« Une paire de boucles d'argent;	
« Deux fourchettes et une cuiller d'argent;	
« Une croix d'or, dite jeannette, brisée;	
« Une roze-croix (<i>sic</i>) d'argent;	
« Une monture d'épée d'argent;	
« Plusieurs petites croix, aussi d'argent;	
« Plusieurs cachets et autres matières d'argent;	
« Deux petits anneaux d'or;	
« Une bague en or garnie d'un diamant;	
« Une bourse contenant 219 livres en argent monnayé;	
« Neuf assignats de 100 livres....	900 liv.
« Un de.....	200
« Six de 90 livres.....	540
« Un de 80 livres.....	80
« Un de 70 livres.....	70
« Onze de 60 livres.....	660
« Vingt-deux de 50 livres.....	1,100
« Quarante-deux de 25 livres....	1,050
« Total en assignats....	<u>4,600 liv.</u>

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 28, p. 289.

(2) *Supplément au Bulletin de la Convention* du 15 nivôse an II (samedi 4 janvier 1794).

(3) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 28, p. 289.

(4) *Archives nationales*, carton C 287, dossier 869, pièce 32.

« Le tout renfermé dans une boîte jointe à ma lettre.

« Les nouvelles de la défaite des brigands se confirment des deux côtés de la Loire, et il faut espérer qu'avant peu il ne restera que le souvenir de leur existence et du mal qu'ils ont fait à la patrie.

« Vive la République!

« Salut et fraternité.

« GUIMBERTEAU. »

Le même envoie 2 marcs et demi d'argenterie provenant des armes arrivées de Bordeaux à Tours; il y joint un crachat du ci-devant ordre du Saint-Esprit, 3 broches d'argent pour les ci-devant saintes huiles et quelques galons et franges en argent, que le sans-culottisme d'Amboise a achevé de conquérir sur le fanatisme dans la fameuse journée du 4 au 5 de ce mois.

Tout était préparé dans cette commune pour chanter trois messes de minuit, lorsque les sans-culottes de tous les âges et sexes sont tombés inopinément dans les trois ci-devant églises, et ont fait un autodafé de toutes les reliques et images des apôtres de la superstition, chanté des hymnes patriotiques et dansé aux cris mille fois répétés de : *Vive la République! vive la Montagne! vive la raison et le philosophe!*

Insertion au « Bulletin » (1).

Suit la lettre de Guimberteau (2).

Jean Guimberteau, représentant du peuple dans la 15^e division, à la Convention nationale.

« Tours, le 6 nivôse de l'an II de la République une et indivisible.

« Citoyen Président,

« Je fais passer à la Convention nationale l'argenterie qui a été extraite des armes arrivées de Bordeaux dans cette commune, que vient de m'apporter le garde-magasin de l'arsenal; cette argenterie pèse deux marcs et demi. J'y joins un crachat du ci-devant ordre aristocrate et contre-révolutionnaire du Saint-Esprit, trois broches pour les ci-devant saintes huiles et quelques galons et franges d'argent, que le sans-culottisme d'Amboise a achevé de conquérir sur le fanatisme, dans la fameuse journée du 4 au 5 de ce mois, dont on a rendu compte hier à la Convention.

« Tout était préparé dans cette commune pour chanter trois messes de minuit, lorsque les sans-culottes de tous les âges, de tous les sexes sont tombés inopinément dans les trois ci-devant églises et ont fait un autodafé de toutes les reliques et images des prétendus apôtres de la superstition, chanté des hymnes patriotiques et dansé des carmagnoles, aux cris mille fois répétés de *Vive la République, Vive la Montagne, Vivent la raison et la philosophe.*

« GUIMBERTEAU. »

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 28, p. 289.

(2) *Archives nationales*, carton C 287, dossier 869, pièce 33.